

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
MRC DE L'ÉRABLE  
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

À une séance ordinaire du conseil municipal de la susdite Municipalité, tenue le 5 mars 2018 à 19h00 heures à la salle du conseil, sont présents aux délibérations :

- |                        |                       |
|------------------------|-----------------------|
| 1- M. Richard Marois   | 4-                    |
| 2- M. Gervais Pellerin | 5- M. Jacques Pelchat |
| 3-                     | 6- M. Mario Turcotte  |

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Boissonneault.

La directrice générale / secrétaire trésorière, Mme Sonia Tardif assiste à la séance.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19 H 00.

**1-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2- Intersion des points à l'ordre du jour;
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018;
- 4- Suivi des demandes au conseil;
- 5- Dépôt du rapport des dépenses payées au cours du mois de février 2018;
- 6- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois de février 2018;
- 7- Courrier;
- 8- Rapport de déneigement;
- 9- Période de questions;
- 10- Demande de permis de construction (PIIA) pour l'immeuble du 1869, rue Dublin;
- 11- Vente pour taxes 2018;
- 12- Maire suppléant pour avril, mai et juin 2018;
- 13- Demande de prolongation pour la démarche MADA;
- 14- Demande d'appui à Sogetel inc. pour le dépôt d'une demande d'aide visant le déploiement de fibre optique;
- 15- Pacte rural 2014-2019;
  - A) Désignation des personnes responsables du projet;
  - B) Projet d'embauche pour une ressource commune;
- 16- Demande financière de la bibliothèque;
- 17- Demande de parrainage financier du Comité 12-18;
- 18- Demande CPTAQ pour les lots P682, P677, P678, P1382;
- 19- Demande des prix pour gravier et équipement saison 2018;
- 20- Demande de la bibliothèque d'Inverness;
- 21- Demandes du Festival du bœuf d'Inverness Inc;
- 22- Renouvellement d'adhésion aux Fleurons du Québec;
- 23- Appel d'offres pour les travaux d'entretien des aménagements paysagers saison 2018;
- 24- Embauche pour les travaux d'entretien du Parc des Chutes Lysander saison 2018;
- 25- Acquisition d'un tableau d'affichage pour les loisirs;
- 26- Avis de départ de la coordonnatrice des loisirs et du développement local;
- 27- Assurances collectives – Adjudication du contrat;
- 28- Varia;
  - A) Journée d'information municipale sur l'eau le 21 mars 2018 à Victoriaville;
- 29- Période de questions;
- 30- Levée de la séance.

Séance ordinaire du 5 mars 2018

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

## **2-INTERVERSION DES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

R-39-03-2018 Proposé par le conseiller Mario Turcotte

**QUE** le maire Monsieur Yves Boissonneault soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

## **3-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018**

R-40-03-2018 Proposé par le conseiller Richard Marois

**QUE** le procès-verbal de la session ordinaire du 5 février 2018 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

## **4-SUIVI DES DEMANDES AU CONSEIL**

## **5-DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS DE FÉVRIER 2018**

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale / secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de février 2018.

## **6-APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE FÉVRIER 2018**

La secrétaire-trésorière dit à voix haute le total des dépenses autorisées.

Le total des dépenses autorisées pour le mois de février est de: 137 002.84\$.

R-41-03-2018 Proposé par le conseiller Richard Marois

**QUE** les dépenses du mois soient payées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

## **7- COURRIER**

*La correspondance est disponible au bureau municipal pour consultation.*

## **8- RAPPORT DE DÉNEIGEMENT**

La directrice générale fait un rapport aux membres du conseil.

## **9- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (PIIA) POUR L'IMMEUBLE DU 1869, RUE DUBLIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur désire refaire et agrandir le patio arrière à 12' x 24' avec un plancher de fibre de verre. Remplacement du revêtement de la toiture en bardeaux d'asphalte (partie arrière uniquement et de couleur noir comme en façade. Remplacement du revêtement extérieur de la résidence en déclin de vinyle (couleur gris ardoise).

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de rénovation est visée par le règlement No. 171-2016 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecture (PIIA) de la Municipalité d'Inverness;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme doit étudier et formuler par écrit sa recommandation à l'égard de la présente demande de permis de construction en tenant compte de l'atteinte des objectifs et l'application des critères pertinents prévus par le règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications ont pour effet de conserver la valeur patrimoniale du bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** les éléments décoratifs et d'ornementation (galerie, lucarnes) d'intérêt patrimonial sont conservés et restaurés dans leur état original;

**CONSIDÉRANT QUE** les matériaux de revêtement extérieur sont de teintes sobres s'intégrant visuellement aux couleurs de l'environnement bâti;

**CONSIDÉRANT QUE** le patio arrière de la résidence n'est pas visible de la voie publique;

R-42-03-2018 Proposé par le conseiller Jacques Pelchat

**QUE** le conseil municipal accepte cette demande de permis pour compléter les travaux de rénovation de la résidence.

**QUE** le demandeur soit informé que l'acceptation de la présente demande par le conseil municipal est valide pour une durée de 12 mois.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**11- VENTE POUR TAXES 2018**

R-43-03-2018 Proposé par le conseiller Mario Turcotte

**QUE** le conseil municipal d'Inverness ordonne à la directrice générale / secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1) de transmettre avant le 16 mars 2018 au bureau de la Municipalité régionale de comté de l'Érable l'état ci-après des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires:

Propriétaires	Matricule	Montant à payer			Total
		Taxes municipales	Taxes scolaires	Frais divers et intérêts	
Raphael Mercier	2028 71 6555	1736.53	217.76	500.95	<b>2455.24</b>
Éric Boilard	2316 56 2071	3023.02	941.86	558.41	<b>4523.29</b>
Éric Boilard	2316 58 3550	2095.03	478.59	555.61	<b>3129.23</b>
<b>Grand total</b>		<b>6854.58</b>	<b>1638.21</b>	<b>1614.97</b>	<b>10107.76</b>

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**12- MAIRE SUPPLÉANT POUR AVRIL, MAI ET JUIN 2018**

R-44-03-2018 Proposé par le conseiller Richard Marois

**QUE** Monsieur Jacques Pelchat soit nommée maire suppléante pour les mois d'avril, mai et juin 2018.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**13- DEMANDE DE PROLONGATION POUR LA DÉMARCHE MADA**

**ATTENDU QUE** selon l'entente avec le Secrétariat des aînés, la Municipalité doit au plus tard, le 9 mars 2018, déposer un rapport final dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

**ATTENDU QUE** la Municipalité effectue également la mise à jour de la Politique familiale municipale, et que cette dernière doit être déposée au plus tard en février 2019;

**ATTENDU QUE** la Municipalité prévoit être en mesure de déposer la mise à jour de sa politique familiale municipale ainsi que la mise à jour de la démarche MADA, au plus tard le 30 juin 2018;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite déposer les 2 rapports en même temps, pour faciliter la tâche de la chargée de projet et du Comité Famille-Aînés de la Municipalité;

R-45-03-2018 Proposé par le conseiller Jacques Pelchat

**QUE** la Municipalité d'Inverness s'adresse au Secrétariat aux aînés, afin de demander une prolongation pour le dépôt du rapport final dans le cadre de la mise à jour de la démarche Municipalité Amie Des Aînés, et ce, jusqu'au 30 juin 2018.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**14- RÉOLUTION D'APPUI À SOGETEL INC. POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE VISANT LE DÉPLOIEMENT DE FIBRE OPTIQUE**

**ATTENDU QUE** certains secteurs de la Municipalité d'Inverness présentent une couverture déficiente des services à large bande et que le conseil municipal a été à maintes reprises interpellé afin que cette situation puisse être corrigée;

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique Canada ainsi que le gouvernement du Québec ont mis de l'avant les programmes « Brancher pour innover » et « Québec Branché » qui visent à permettre aux communautés d'avoir accès aux services large bande respectant les exigences minimales de 5 Mbps/10 Mbps;

**ATTENDU QUE** la compagnie Sogetel inc. désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre des programmes susmentionnés, visant la mise en place d'un réseau de fibre optique qui permettrait une économie numérique significative en ayant accès à des services qui rencontreraient les exigences minimales établies par le CRTC (50 Mbps/10 Mbps) dans la décision CRTC-2016-496 du 21 décembre 2016;

**ATTENDU QUE** les bénéfices concrets qui découleront de l'accès aux services à large bande livrés sur fibre optique, notamment :

- Les industries agricoles et acéricoles qui sont de plus en plus modernisées, pourront améliorer leur efficacité en ayant accès à des services de large bande leur permettant d'automatiser leurs installations et d'échanger des informations avec leurs clients et fournisseurs de façon efficiente;
- Les travailleurs autonomes dont le bureau est situé à domicile profiteront des services de large bande leur permettant d'échanger des informations avec leurs clients et leurs fournisseurs de façon efficiente;
- Le réseau donnera à la collectivité la possibilité d'utiliser la télémédecine qui

permettra à nos résidants d'avoir accès aux médecins des grandes villes lorsque les services seront disponibles. De plus, le réseau permettra le transfert de connaissances entre nos médecins et ceux des grandes villes et vice-versa;

- Le projet aidera notre communauté à freiner l'exode des jeunes lié au manque d'accès à des services large bande performants;
- Le projet permettra à notre communauté d'avoir accès à des services évolués, tels que la domotique et l'infonuagique, qui sont de plus en plus répandus;

R-46-03-2018 Proposé par le conseiller Gervais Pellerin

**QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité d'Inverness, dans la MRC de L'Érable, appuie fortement la compagnie Sogetel inc. dans sa démarche de déploiement de fibre optique dans notre région et demande respectueusement aux Autorités concernées d'acquiescer à sa demande de subvention présente dans le cadre des programmes susmentionnés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

#### **15- PACTE RURAL 2014-2019**

##### **A) DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU PROJET**

R-47-03-2018 Proposé par le conseiller Richard Marois

**QUE** la Municipalité d'Inverness désigne le comité CDEI comme promoteur et que Monsieur Claude Bisson et Madame Louise St-Pierre à titre de responsables du projet d'embauche d'une ressource commune pour Comité de Développement Économique d'Inverness, le Musée du Bronze, et le Festival du Bœuf.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

##### **B) PROJET D'EMBAUCHE POUR UNE RESSOURCE COMMUNE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Inverness a déposé à la MRC de l'Érable tous les documents requis en lien avec sa démarche de réflexion et de consultation réalisée dans le cadre du pacte rural 2014-2019 ;

R-48-03-2018 Proposé par le conseiller Gervais Pellerin

**QUE** la Municipalité d'Inverness recommande à la MRC de l'Érable le financement du projet d'embauche d'une ressource commune afin de desservir les besoins du Comité développement économique d'Inverness (CDEI), du Musée du Bronze ainsi que du Festival du Bœuf à partir de l'aide financière du pacte rural, et ce, pour le montant indiqué :

- Projet d'embauche pour une ressource commune: 45 000.00\$.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

#### **16- DEMANDE FINANCIÈRE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque d'Inverness demande à la Municipalité une aide financière pour l'année 2018. Celle-ci sera versé en 2 versements égaux de 1 875.00\$ l'une au mois de mars et la seconde au mois d'août.

R-49-03-2018 Proposé par le conseiller Jacques Pelchat

**QUE** la Municipalité d'Inverness accorde une aide financière totalisant 3 750.00\$ pour l'année 2018, selon les termes de versement préétablis, à la bibliothèque municipale tel que prévu au budget 2018.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**17- DEMANDE DE PARRAINAGE FINANCIER DU COMITÉ 12-18**

**CONSIDÉRANT QUE** la corporation des partenaires 12-18 demande à la Municipalité une aide financière pour l'année 2018.

R-50-03-2018 Proposé par le conseiller Mario Turcotte

**QUE** la Municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 1 732.50 \$ pour l'année 2018 à la Corporation des partenaires 12-18 tel que prévu au budget.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**18- DEMANDE CPTAQ POUR LES LOTS P682, P677, P678, P1382**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Inverness a pris connaissance de la demande de **Ferme Bovilait Inc.** (Martin Brochu), laquelle consiste au désir d'aliéner/lotir une partie de la propriété d'une superficie approximative de 42,5 hectares afin de la vendre à M. Martin Brochu.

**ATTENDU QUE** la demande se situe sur le lot 682 de cadastre du Canton d'Inverness.

**ATTENDU QU'**en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), la Municipalité doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par Ferme Bovilait Inc.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la Municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation.

**ATTENDU QUE** le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants faisant l'objet de la demande se caractérise principalement par des sols de classe 5 avec des limitations de relief (T) et de pierrosité (P), selon la carte de la classification de l'ARDA et la classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole de l'Inventaire des Terres du Canada.

**ATTENDU QU'**il y a très peu d'impact sur les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture car l'usage ne sera pas modifié et que la demande vise à favoriser le développement d'une nouvelle entreprise agricole.

**ATTENDU QU'**il n'y aura pas de conséquences négatives sur les activités agricoles déjà existantes car la demande ne changera pas l'usage agricole actuel et ne modifiera pas les possibilités d'utilisation agricole des lots voisins.

**ATTENDU QU'**il n'y a pas de contraintes et d'effets résultant des lois et règlement en matière environnementale et plus particulièrement pour les établissements de production animale et ce, en raison de la nature de la demande.

**ATTENDU QU'**en raison de la demande, il n'y a pas d'autres emplacements disponibles de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture. Il s'agit du site de moindre impact.

**ATTENDU QUE** l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole sera peu affectée car il s'agit d'une demande pour une parcelle de 42,5 hectares sur une propriété totale de 221 hectares, ne causant pas d'incompatibilité avec le milieu environnant car on retrouve déjà plusieurs propriétés de cette superficie dans ce secteur.

**ATTENDU QUE** la demande d'aliénation d'une partie de l'exploitation n'a pas d'effet sur la préservation pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la Municipalité locale et de la région.

**ATTENDU QU'**il n'y a pas d'impact négatif sur la constitution des propriétés foncières dont la superficie sera suffisante pour y pratiquer l'agriculture car la superficie restante de ferme Bovilait Inc. sera de 178,5 hectares.

Séance ordinaire du 5 mars 2018

**ATTENDU QUE** la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ceux-ci.

R-51-03-2018 Proposé par le conseiller Gervais Pellerin

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness donne son appui à la demande de M. Martin Brochu propriétaire de la ferme Bovilait Inc. concernant sa demande touchant le lot P682.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

#### **19- DEMANDE DES PRIX POUR GRAVIER ET ÉQUIPEMENT SAISON 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** les prix doivent être présentés sur les formules préparées par la Municipalité d'Inverness et déposés physiquement avant quinze (15) heures le 28 mars 2018 au bureau municipal, 1799 Dublin, Inverness, G0S 1K0, dans une enveloppe cachetée portant la mention "Prix pour les équipements de voirie 2018" et "Prix pour la fourniture des matériaux granulaires 2018". L'ouverture des enveloppes se fera publiquement au bureau municipal le 28 mars 2018 à 15h05. Un tableau comparatif sera préparé par le responsable des travaux publics et sera déposé aux membres du conseil à la session ordinaire du 9 avril 2018 à 19:00 heures à la salle du conseil, au 333 Gosford, Inverness

R-52-03-2018 Proposé par le conseiller Richard Marois

**QUE** des invitations soient faites aux entrepreneurs suivants **pour le gravier selon les secteurs définis:**

- Madame Aline Bolduc
- Excavation Gilles Champagne
- Monsieur Stéphane Champagne
- Gestion ACJ et Fils Inc
- Monsieur Jacques Turcotte
- Carrières Plessis inc
- A. Langlois & Fils Ltée
- Excavation et transports Maggy Beudet Inc.

**QUE** des invitations soient faites aux entrepreneurs suivants **pour les équipements :**

- Excavation Gilles Champagne
- Monsieur Stéphane Champagne
- Madame Yvonne Carrier
- Entreprise Cam-Cor
- Monsieur Jocelyn Drouin
- Excavation EME Martineau
- Équipements Marcel Paradis
- Excavation St-Jean de Brébeuf
- Excavation Denis Fortier Inc.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

#### **20- DEMANDE DE LA BIBLIOTHÈQUE D'INVERNESS**

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque établit ses prêts de livre à 3 semaines;

**CONSIDÉRANT QUE** les élèves de l'école Jean XXIII viennent aux 5 semaines pour faire le prêt de livres à la bibliothèque municipale;

**CONSIDÉRANT QU'**une logistique doit être exercée concernant le retour des livres à temps afin d'éviter des amendes;

R-53-03-2018 Proposé par le conseiller Jacques Pelchat

**QUE** la Municipalité d'Inverness accepte que la durée des prêts de livres aux élèves de l'école Jean XXIII soit de 5 semaines afin de faciliter et améliorer le service aux enfants.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**21- DEMANDES DU FESTIVAL DU BŒUF D'INVERNESS INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Inverness a pris connaissance de l'entente préparée par le Festival du Bœuf Inc;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu la demande pour utiliser le chemin Dublin pour la parade du Festival;

**CONSIDÉRANT QUE** le Festival du Bœuf accorde une conférence de Presse jeudi le 26 avril 2018 pour ses festivités qui se tiendront la fin de semaine de la Fête du Travail;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est propriétaire de la salle du centre récréatif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Festival du Bœuf demande la gratuité pour utiliser la salle du Centre Récréatif afin d'y tenir la conférence de presse;

R-54-03-2018 Proposé par le conseiller Gervais Pellerin

**QUE** la Municipalité accorde une commandite de 2 000.00\$ pour l'année 2018, selon l'entente établie en 2014.

**QUE** la Municipalité autorise au Festival l'utilisation du chemin Dublin pour la parade qui aura lieu le samedi 1er septembre 2018 entre 12 h et 14 h 30.

**QUE** la Municipalité d'Inverness autorise le Festival du Bœuf à utiliser la salle du Centre Récréatif pour accueillir les journalistes pour la conférence de presse qui aura lieu jeudi le 26 avril 2018.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**22- RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AUX FLEURONS DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande de renouveler l'adhésion de la Municipalité au programme des Fleurons du Québec

R-55-03-2018 Proposé par le conseiller Mario Turcotte

**QUE** la Municipalité d'Inverness accepte le paiement du renouvellement au programme les Fleurons du Québec au coût de 297.00\$ pour une période de 1 an étant donné que l'évaluation est reportée à l'année suivante.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**23- APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS SAISON 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est à la recherche d'une ou des personnes intéressées à s'occuper de ses aménagements paysagers : entrées du village (4), église, intersection Dublin & Gosford, cimetière, édifice municipal et poste des pompiers.

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux inclus au contrat sont : l'arrosage, le désherbage et la fertilisation des fleurs.

R-56-03-2018 Proposé par le conseiller Jacques Pelchat



Séance ordinaire du 5 mars 2018

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise la directrice générale à procéder aux appels d'offres pour la réalisation des travaux d'entretien des aménagements paysagers.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**24- EMBAUCHE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU PARC DES CHUTES LYSANDER SAISON 2018**

R-57-03-2018 Proposé par le conseiller Richard Marois

**QUE** l'entretien général de la halte routière pour l'été et l'automne 2018 soit accordé à Madame Christine Bolduc au montant de 3 150.00\$ taxes incluses ainsi qu'aux conditions spécifiées dans l'entente spécifiée entre les parties.

Le paiement sera réparti en 5 versements égaux de 630.00\$ aux dates suivantes :

- 15 juin 2018
- 15 juillet 2018
- 15 août 2018
- 15 septembre 2018
- 15 octobre 2018

**QUE** l'horaire d'ouverture du Parc des chutes Lysander soit :

- Du 28 avril au 20 mai le parc sera ouvert les fins de semaine seulement.
- Du 21 mai (Fêtes des Patriotes) au 8 octobre (Action de grâces) le parc sera ouvert tous les jours ainsi que les toilettes publiques.

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer l'entente à intervenir avec Madame Christine Bolduc

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**25- ACQUISITION D'UN TABLEAU D'AFFICHAGE POUR LES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT** la confirmation d'une aide financière de 1,500 \$ au programme On bouge Au Centre-du-Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu 2 soumissions pour un tableau électronique portatif afin d'être utilisé au Centre Récréatif :

- Going One, Le Groupe Sports-Inter Plus au montant de 1270.48\$ taxes et transport inclus.
- Distribution Sports Loisirs au montant de 1783.15\$ taxes et transport inclus.

R-58-03-2018 Proposé par le conseiller Jacques Pelchat

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness accepte la soumission de Going One au montant de 1270.48\$ taxes et transport inclus et que le résiduel de la somme 729.52\$ soit affectée à d'autres achats tel que prévu au montage financier de la demande d'aide financière.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**26- AVIS DE DÉPART DE LA COORDONNATRICE DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la coordonnatrice des loisirs et du développement local quitte ses fonctions le 27 février 2018;

R-59-03-2018 Proposé par le conseiller Gervais Pellerin

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness consente au départ de la coordonnatrice des loisirs et du développement local et autorise la directrice générale ou la directrice générale adjointe à faire paraître une offre d'emploi dans le journal Avenir de l'Érable ainsi que le journal Courrier Frontenac afin de combler le poste vacant.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**27- ASSURANCES COLLECTIVES – ADJUDICATION DU CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Wickham offre à ses employés, une assurance-collective par l'entremise du *Fonds régional d'assurance collective des Municipalités du Centre-du-Québec*;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Wickham a été déléguée afin de procéder à un appel d'offres public, pour et au nom des Municipalités membres du *Fonds régional d'assurance collective des Municipalités du Centre-du-Québec* dans le Journal L'Express et le système électronique Sé@o;

**CONSIDÉRANT QU'**une compagnie a répondu à l'appel d'offre public, à savoir : L'Union-Vie, Compagnie mutuelle d'assurance;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission déposée par L'Union-Vie, Compagnie mutuelle d'assurance, est conforme aux documents d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de gestion du *Fonds régional d'assurance collective des Municipalités du Centre-du-Québec* a pris connaissance le 30 janvier 2018 de l'analyse de la soumission et des recommandations de Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives chez ASQ Consultant pour les Municipalités membres du *Fonds régional d'assurance collective des Municipalités du Centre-du-Québec*;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des personnes présentes lors de l'appel conférence du 30 janvier 2018 retient la soumission de L'Union-Vie, Compagnie mutuelle d'assurance, pour le groupe selon les protections actuelles améliorées;

**CONSIDÉRANT QUE** les protections retenues représentent une économie de 8.89% pour la première période de 16 mois pour les garanties budgétaires et une garantie de taux de 28 mois, se terminant le 31 mai 2020;

R-60-03-2018 Proposé par le conseiller Richard Marois

**QUE** la Municipalité d'Inverness accepte les recommandations de Pierre Piché, conseiller pour le *Fonds régional d'assurance collective des Municipalités du Centre-du-Québec*, pour un nouveau contrat d'assurance collective avec L'Union-Vie, Compagnie mutuelle d'assurance, pour la période de 1<sup>er</sup> mars 2018 au 31 mai 2020 aux taux ci-après mentionnés :

<b>Garanties</b>	<b>Taux actuels</b>	<b>Taux du 1er mars 2018 au 31 mai 2020</b>
Assurance-vie (Taux par 1000\$ d'assurance)	0.426	0.350
Assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle (Taux par 1000\$ d'assurance)	0.04	0.037
Assurance-vie des personnes à charge (Taux par famille)	4.37	3.10
Assurance salaire de longue durée (Taux par 100\$ de rente mensuelle)	2.76	2.635
Assurance salaire de courte durée (Taux par 10\$ de rente hebdomadaire)	0.847	0.744
Assurance-maladie:		
Individuelle	130.21	119.89
Couple	258.39	242.28
Monoparentale	231.72	218.97
Familiale	371.78	341.37
Assurance pour les soins dentaires:		
Individuelle	50.68	50.10
Couple	101.33	100.17
Monoparentale	74.21	73.37
Familiale	118.15	116.80

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Inverness, les documents requis, s'il y a lieu;

**QUE** Réal Dulmaine de la Municipalité de Wickham soit autorisé à signer, pour et au nom des Municipalités membres du *Fonds régional d'assurance collective des Municipalités du Centre-du-Québec*, le contrat à intervenir avec la compagnie L'Unoin-Vie, Compagnie mutuelle d'assurance et d'aviser la Croix-bleue, assureur actuel, que la Municipalité met fin au contrat le 28 février 2018.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**28- VARIA**

**A) Journée d'information municipale sur l'eau le 21 mars 2018 à Victoriaville**

**CONSIDÉRANT QUE** les organismes de bassins versants du Centre-du-Québec (GOBEC, COPERNIC, COGESAF ET OBV YAMASKA) et le Conseil régional de l'environnement (CRECQ) lancent la huitième édition de la journée d'information sur l'eau ;

**CONSIDÉRANT QUE** la journée se tiendra le mercredi 21 mars 2018 à la Place 4213, à Victoriaville, que le coût d'inscription est de 70.00\$ par personne plus les taxes applicables;

R-61-03-2018 Proposé par le conseiller Mario Turcotte

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness accepte la participation de monsieur Gervais Pellerin responsable des dossiers de la Municipalité portant sur l'environnement et de l'aménagement.

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Inverness accepte de payer les frais d'inscription ainsi que les frais de déplacement pour la participation à la Journée d'information municipale sur l'eau.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

**29- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Séance ordinaire du 5 mars 2018

**30- LEVÉE DE LA SÉANCE**

R-62-03-2018 Proposé par le conseiller Mario Turcotte

**QUE** l'assemblée soit levée à 20h00.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

**CERTIFICATION DE SIGNATURES**

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

**CERTIFICATION DE CRÉDIT**

Je, soussignée, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière